



Boussac



Bulletin
Communal

#Mai 2023

Sommaire :

La mairie vous informe.....	2
Informations diverses.....	3
Animations et dates à retenir	4
Conseil Municipal du 3 février 2023	9
Conseil Municipal du 3 mars 2023	10
Conseil Municipal du 7 avril 2023	13
Assemblée générale du Comité	16
Tête de veau : une recette gagnante	16
Le cours de tennis devient multisports	17
Parler de la guerre en Espagne	18
Retour gagnant pour le repas de la chasse	19
Divers aménagements au cimetière	20
Les infatigables de Boussac-Vors ont quiné.....	20
Sur les chemins de Stevenson	21
Les écoliers découvrent le ball bouncer	22
Echos de l'Essor	23
L'idée recette	24
Le coin des enfants	25
Les mariés du début d'année	26



Rédaction - diffusion :
Commission Communale de l'information

Édito

Cette édition de mai invite à la balade et aux rencontres, nous commençons avec la réception de Haimps sur le week-end de Pentecôte qui va marquer nos 35 ans d'amitiés et au fur et à mesure des pages vous retrouverez toutes les animations sur la commune.

N'hésitez pas à suivre toute l'actualité avec Panneau Pocket et le Facebook Mairie de Boussac.

Avez-vous vu le petit panneau à L'entrée de Boussac ?

Depuis mi-avril, l'éclairage public est soumis à extinction de 23h à 6h.

Toutes les zones ne sont pas concernées car certaines installations ne peuvent pas recevoir de programmation.

L'équipe de l'information vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous en juillet pour le prochain bulletin.

L'équipe rédactionnelle



LA MAIRIE VOUS INFORME

SECRETARIAT DE MAIRIE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 69 02 63

E-mail : mairie.de.boussac@orange.fr

Site internet : <http://www.boussac-aveyron.fr>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h30

Samedi : 9h à 12h30

Fermeture le mercredi et le dernier samedi du mois

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS : mardi après-midi et samedi matin

Fermeture du secrétariat :

Du 17 au 31 mai 2023

BIBLIOTHEQUE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 74 79 82

@mail : bibliothequeboussac@gmail.com

<http://reseau.bibliotheque.baraqueville.fr/>

Horaires d'ouverture :

Le mardi de 16h à 18h / le samedi de 10h à 12h

Et le 1^{er} dimanche du mois.

Contact : Mme JANKOWSKI Sandrine au 06 06 45 37 98

ECOLE

104 Rue du Centre 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 72 31 50

@mail : 0120189R@ac-toulouse.fr

Directrice : Madame GARNIER Sylvie

SIVOS DU PAYS SEGALI

116, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 47 96 52

Pour toutes questions sur les services périscolaires, vous pouvez vous connecter via le lien suivant :

[Accueil / e-portail \(berger-levrault.fr\)](http://berger-levrault.fr) ou accueil@sivospayssegali.fr

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

100, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 69 27 43

Pour toutes questions sur les services gérés par l'intercommunalité, vous pouvez vous connecter aux liens suivants : [Accueil / e-portail \(berger-levrault.fr\)](http://berger-levrault.fr) et www.payssegali.fr,

Vous êtes

locataire

SIGNEZ TOUT DE SUITE LES DÉFAILLANCES

Eau trop chaude, éclairage des parties communes toujours allumé, problèmes d'isolation ...

PROCÉDEZ AUX PETITES RÉPARATIONS, ENTRETIENS ET CONTRÔLES ANNUELS

Des équipements défectueux peuvent avoir un impact important sur vos consommations énergétiques : joints de fenêtres défaillants, ventilation inefficace, filtres de l'air conditionné empoussiérés ...

SOLLICITEZ LE PROPRIÉTAIRE POUR RÉPARER OU CHANGER DES ÉQUIPEMENTS DEVENUS VÉTUSTES

... et dont l'utilisation est prévue au contrat de location (eau chaude, etc.).

Les locataires peuvent eux aussi bénéficier d'aides financières et de prêts à taux préférentiels pour des travaux d'efficacité énergétique : aides de la CAF, MaPrimeRénov', TVA réduite ... L'étiquette énergie vous indiquera les équipements performants.



Retrouvez tous les conseils
chaquegestecompte.gouv.fr

Vous êtes

propriétaire

LES AIDES DE L'ÉTAT

Afin d'accompagner tous les Français dans la transition écologique, l'État propose de nombreuses aides aux particuliers pour améliorer le confort dans leur logement et pour changer de véhicule.

POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

MaPrimeRénov'

Une aide pour la rénovation énergétique (chauffage, installation d'un thermostat, isolation, ventilation...) qui est calculée en fonction de vos revenus, de la localisation et du nombre de personnes vivant dans le logement. Cumulable avec les aides des fournisseurs d'énergie, aides locales... elle vous permettra de vivre dans un logement plus confortable et plus économe.
maprimerenov.gouv.fr



Un service d'accompagnement pour vos travaux de rénovation. Les conseillers France Rénov' vous aident à faire le bilan de votre consommation énergétique et à cibler les aides accessibles. Pour contacter un conseiller et trouver un professionnel : france-renov.gouv.fr

Vous voulez changer

de véhicule

Bonus

Le bonus est une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion ou d'un véhicule hybride rechargeable neuf.

Prime à la conversion

La prime à la conversion aide tous les Français, notamment les ménages modestes, à acheter ou louer un véhicule neuf ou d'occasion peu polluant en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule.

www.primelaconversion.gouv.fr

Des gestes pour faire des économies d'énergie au quotidien

Purgez les radiateurs

En évacuant l'air,
vous gagnerez en
efficacité

Éteignez les veilles de tous vos équipements en un seul clic

Les veilles peuvent
représenter jusqu'à
10 % de la facture
d'électricité

Température idéale :

19°C dans les pièces
à vivre et 16°C dans
les chambres la nuit
et dans la journée si
elles sont inoccupées

Éteignez votre ordinateur après usage

Installez un mousseur sur les robinets

Réduction de 30 à
50% du débit du
robinet

Installez des ampoules LED avec une bonne étiquette énergie

Couvrir les casseroles

Economie de 25 %
de gaz ou
d'électricité

Placez vos appareils de froid loin des sources de chaleur

Dégivrez le congélateur
et le réfrigérateur
régulièrement et déposez
la grille à l'arrière

Réglez votre chauffe-eau à 55 °C

Son entretien
régulier permet
d'éviter une
surconsommation
de 10 à 12 %

Laver son linge à 30°C et en mode éco

3 fois moins
d'énergie qu'à 90 °C

Prenez une douche plutôt qu'un bain

INFORMATIONS DIVERSES

Une aide à destination des ménages modestes pour payer leurs factures d'énergie



pour qui ?

Le chèque énergie est attribué **SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**.



pourquoi ?

Le chèque énergie permet de payer des factures pour **TOUT TYPE D'ÉNERGIE** du logement. Il est également utilisable pour les résidents en EHPAD, en EHPA, en résidence autonomie, en ESLD ou USLD.



comment ?

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. **IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR** pour le recevoir.



Gérez votre chèque énergie à partir de votre espace bénéficiaire personnalisé.

ESPACE BÉNÉFICIAIRE

BON À SAVOIR

Le chèque énergie peut être automatiquement déduit de vos prochaines factures en cochant la case prévue sur le chèque, grâce à la pré-affectation en ligne sur le site du chèque énergie, ou par téléphone.



EN SAVOIR +

www.chequeenergie.gouv.fr

N° Vert 0 805 204 805

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation



CLAIRE protège sa famille et sa maison des feux de forêt. Elle débrousaille autour de chez elle.

Débroussailler chaque année, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité.

FRANCE NATION VERTES
Agriculture - Mobilité - Accessibilité

AYONS LES BONS RÉFLEXES
feux-foret.gouv.fr

LES AIDES FINANCIÈRES "BONUS VÉLO"

Depuis le 1^{er} janvier 2023, afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo sont **prolongées sur l'ensemble de l'année 2023**.

La **prime à la conversion 2023** a été augmentée pour inciter les citoyens français à se diriger vers la transition énergétique. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique vous pouvez, si vous répondez aux différents critères d'éligibilité, disposer d'une aide financière :

- Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu de référence pondéré par le nombre de parts fiscales inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette [page](#). Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

DECHETTERIE BARAQUEVILLE

Zone d'Activités de Marengo 12160 BARAQUEVILLE
Tél. : 05 65 71 97 84

Horaires d'Ouverture aux Publics

Lundi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00
Mercredi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00
Vendredi : 14h00 à 18h00
Samedi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00

RECENSEMENT DES JEUNES A 16 ANS

Les jeunes gens et jeunes filles nés en 2007 doivent se faire recenser en mairie à partir de leur date d'anniversaire.

Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Le recensement est obligatoire et donne des droits.

ANIMATIONS

DATES À RETENIR

Nos amis de Haimps (Charente-Maritime) viendront nous rendre visite le weekend de Pentecôte, du samedi 27 au lundi 29 mai.

Environ 60 personnes devraient venir découvrir notre village et les environs.

Cela fait 35 ans que les deux communes organisent ces échanges (sans jumelage officiel) avec toujours le même enthousiasme. Merci.

DIMANCHE 14 MAI

Exposition « 5000 ans d'histoire, la monnaie dans tous ses états » à la salle des fêtes de 10h à 17h00. Cf affiche page 7.

DIMANCHE 11 JUIN

Déjeuner proposé par l'ESSOR de Boussac. Cf. page 8

SAMEDI 8 JUILLET

Marché gourmand organisé par le Comité d'Animation et de Loisirs, de 18h-23h, Place de l'Église.

LUNDI 14 ET MARDI 15 AOÛT

Fête de Boussac organisée par les Classards

DIMANCHE 22 OCTOBRE

Déjeuner organisé par le Comité d'Animation et de Loisirs, à partir de 8h00 à la Salle de Fêtes

LES ANIMATIONS DU CLUB DES AINÉS :

Pour tous renseignements, contacter M. Serge BRAS (06.87.72.65.98)

MARDI 11 JUILLET

Pique-Nique au Pont de Membre à 12h

MERCREDI 6 SEPTEMBRE

Sortie du club. Inscriptions obligatoires

DIMANCHE 14 MAI 2023



EXPOSITION NUMISMATIQUE

5000 ans d'Histoire, la monnaie
dans tous ses états

- ✓ Elle surprend par sa diversité : Ce ne sont pas que des pièces et des billets.
- ✓ Vous voulez en savoir plus venez nous voir.

De 10h à 17h
Salle des Fêtes
de BOUSSAC



LE DÉJEUNER du pont de membre



11 JUIN 2023



Menu

Oeuf Cocotte / Charcuterie

Ris d'Agneau

Ou
Tripoux

Pommes de terre en persillade

Fromage local

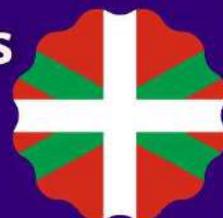
Fouace

17€



Animé par des chants basques
toute la journée

AVEC **LA BAND'ACAPPELLA**



SUR RÉSERVATION !

POUR RÉSERVER !

PLACES LIMITÉES !!!

- 1** Choisissez votre horaire
9h00 | 11h30 | 14h00
- 2** Choisissez le menu :
Ris d'agneau OU Tripoux
- 3** Appelez le 06 26 35 21 34
Ou 06 15 65 05 72



PAR L'ESSOR DE BOUSSAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2023

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absente et excusée : MOUYSET Sandrine

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Aménagement du préau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a pu refaire l'acquisition d'une licence IV, celle acquise ayant été perdue suite à une absence de déclaration. L'acquisition de cette licence était soumise à une formation préalable obligatoire. Une personne du Comité d'Animation a bien voulu suivre cette formation et est ainsi devenue le gérant de cette licence. Plusieurs problèmes ont été soulevés suite à cette formation, et notamment le besoin d'avoir une salle indépendante de la salle des fêtes. Une solution évoquée et qui semble la plus rapide à mettre en place, est de créer une salle indépendante en lieu et place de l'ancien préau. Monsieur le Maire propose une réunion de la commission « animation » et « patrimoine » avec la participation de quelques membres du Comité afin de faire un point sur leurs besoins.

Autorisation au maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire indique avoir besoin de cette autorisation car un logement s'est libéré et le remboursement de la caution s'inscrit en section d'investissement du budget communal.

Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire indique que les services d'Aveyron Ingénierie proposent la rédaction d'actes en la forme administrative. Cela permettrait à la commune de recourir à ce service pour procéder aux différentes régularisations suite aux transferts de compétences de la Communauté vers la commune notamment les transferts relatifs à l'école.

Hangar communal : validation des devis des entreprises

Monsieur le Maire indique que les travaux avancent malgré les aléas climatiques de fin janvier. La charpente est prête à être posée. Les artisans se sont succédés dans les délais impartis. Le hangar devrait être opérationnel en mai.

Cimetière : procédure de régularisation des sépultures sans actes de concession

Monsieur le Maire indique que la procédure de reprise des sépultures sans actes de concession s'est terminée le 20 décembre 2022. Personne ne s'est manifesté en mairie dans les délais et le maire a prononcé la reprise des emplacements concernés. Parmi les tombes concernées dans la procédure, celle des anciens curés de Boussac était concernée. La commune a fait le choix d'incorporer cette sépulture dans le patrimoine communal. À charge ensuite pour la commune de réaliser l'entretien de façon intemporelle.

Maitriser la dépendance énergétique – projet autoconsommation partagée

A la demande du Maire, ENEDIS présentera un projet d'autoconsommation partagée pour les bâtiments publics lundi 6 février 2023.

Le SIEDA propose également de porter ce projet pour les communes mais devant le nombre des communes qu'ils suivent les délais sont très longs. Aussi Monsieur le Maire envisage de mener ce projet avec l'appui d'ENEDIS et de les réaliser dans le courant de l'année. La toiture du gîte semble suffisante et assez bien exposée pour alimenter le projet d'une autoconsommation partagée avec la pose de panneaux photovoltaïques dont la production serait réinjectée dans le réseau électrique et pourrait alimenter les bâtiments publics. La commune a décidé dans un souci de maîtriser ses dépenses énergétiques le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit.

Amortissements en M57

La M57 introduit la notion de gestion des amortissements au prorata temporis, ce qui signifie que dès qu'un bien entre dans le patrimoine de la commune, celle-ci doit commencer à l'amortir sur l'année en cours. La commune a la possibilité de déroger à cette obligation et de commencer à amortir le bien au 1^{er} janvier de l'année suivante, ce que les élus valident.

Emplacement réservé Baraque de Cussan

Monsieur le Maire informe les élus que la famille Regourd a trouvé un acquéreur de la zone Ux située à la Baraque de Cussan. La commune ayant mis en place un emplacement réservé sur ce secteur correspondant à l'élargissement futur de la voirie, il convient de délibérer afin d'en faire l'acquisition.

École - SIVOS Pays Ségali

Le Comité syndical a eu lieu le 30 janvier 2023. Monsieur SOLIER Richard, représentant la commune au sein du SIVOS indique que les tarifs de la cantine ont été revus.

Il a été question au cours de ce comité du montant de la participation versée à la FOL. Au vu de l'augmentation du coût pour un effectif en baisse, la décision a été ajournée. Il a également été question de l'école de Manhac, et de la demande de DETR reportée sur 2023.

Pays Segali Communauté

Monsieur le Maire indique que la commune doit délibérer sur le fond de concours voirie que celle-ci doit verser à la Communauté de Communes. La commune a versé au cours de l'année environ 48 000 € d'avance et doit maintenant verser le complément d'environ 2 000 €.

Questions diverses

Venue de Haimps

Monsieur le Maire propose de recevoir la commune de Haimps le weekend de Pentecôte. En effet la crise du COVID n'a pas permis aux deux communes de se retrouver comme à l'habitude. Il attend le retour du Maire de Haimps afin de savoir le nombre de personnes qui participeront à cette rencontre.

Commissions communales

Voici les différentes réunions prévues courant février :

Commission communale des impôts directs : 9 février à 9h30

Commission sport : 20 février 2023 à 20h30

Commission animation et patrimoine et comité d'animation : 22 février 2023

Commission finances : 27 février à 14h00

Prochain conseil municipal : vendredi 3 mars 2023 à 20h30

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2023

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absente et excusée : BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, MAUREL Jacques, MOUYSSSET Sandrine

Secrétaire de séance : SOLIER Richard

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Création d'une salle d'activités

Autorisation dépôt déclaration préalable de travaux

Monsieur le Maire expose le projet de transformation du dépôt communal, situé « Rue de la Mairie », en salle d'activités. Le hangar situé au lieu-dit Le Fraysse, en cours de réalisation, permettrait de libérer ce dépôt communal et de lui donner la nouvelle fonction de salle d'activités, le tissu associatif étant très actif.

Monsieur le Maire souhaiterait continuer d'investir afin de faire vivre ce tissu associatif local qui permet l'animation de la commune. La transformation de ce local permettrait de dynamiser l'espace « mairie-bibliothèque-aire de jeux » et de renforcer le lien social.

Demande de subventions

Le projet de transformation de ce local s'élèverait à environ 54 029,42 € HT.

Monsieur le Maire indique propose le plan de financement ci-après :

- FONDS VERT 60 % : 32 417,52 €
- Région Occitanie 10 % : 5 402,94 €
- Conseil Départemental 10 % : 5 402,94 €
- Autofinancement Commune : 10 806,02 €

Le Conseil Municipal valide le projet de travaux et la demande de subventions.

Autoconsommation partagée

Autorisation dépôt déclaration préalable de travaux

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la crise énergétique que traverse actuellement le pays, il est nécessaire de trouver des solutions afin de réduire les factures énergétiques de la commune.

Le SIEDA a lancé une consultation auprès des communes de l'Aveyron afin de recenser les communes souhaitant participer à un programme d'autoconsommation partagée. Ce programme consiste à utiliser des énergies renouvelables en installant des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal qui pourraient servir à alimenter l'ensemble des bâtiments publics en autoconsommation partagée. Cette installation pourrait être placée sur la toiture du gîte communal. Les services d'ENEDIS sont venus faire une présentation à la mairie afin d'expliquer en quoi consiste le principe de l'autoconsommation.

Demande de subventions

Monsieur le Maire précise que la toiture étant ancienne, celle-ci est potentiellement amiantée, et doit faire l'objet d'un désamiantage. La commune doit faire appel à une entreprise certifiée amiante. Il précise avoir reçu un devis estimatif de travaux d'un montant dépassant les 10 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de la Région Occitanie pour ce projet.

État récapitulatif des indemnités des élus 2022

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour,...)	Avantages en nature
CARRIERE François	14 858,89		
JANKOWSKI Sandrine	4 395,36		
MAUREL Jacques	4 395,36		
SOLIER Richard	4 395,36		
SOULIE Jean-Marc	4 395,36		

Approbation des comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote des comptes administratifs 2022

Monsieur SOULIE Jean-Marc présente pour la commission « finances », les chiffres des comptes administratifs. Le compte administratif fait apparaître les résultats des dépenses et des recettes 2022 et la gestion des finances par le Maire. Celui-ci ne participe donc pas au vote.

Mme JANKOWSKI Sandrine prend la présidence du Conseil Municipal qui approuve les comptes administratifs 2022 de la commune, du service assainissement, du lotissement « le Clos de Caufour » et du Lotissement l'Eminade (résumé du CA dans le tableau du BP 2023, réunion du 7 avril 2023)

Affectation des résultats de fonctionnement 2022

Pour le service assainissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2022 ainsi :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 45 444,31€
- excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2023 : 21 422,30€

Pour la commune, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement **263 134,80 €** (résultat de l'exercice + résultat reporté) et un déficit d'investissement de 8 682,40 € (résultat de l'exercice + résultat reporté), restes à réaliser = - 3 310,00 €.

- déficit de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2023 : 39 725,57 €

Renouvellement adhésion Aveyron Ingénierie pour l'accompagnement technique et administratif de la gestion des systèmes d'assainissement collectif

L'adhésion à l'Agence Aveyron Ingénierie permet à la collectivité de bénéficier de missions préventives et d'avoir une assistance technique pour le diagnostic et le suivi de son système d'assainissement collectif. La contractualisation de cette mission fait l'objet d'une convention. Monsieur le Maire présente les conditions et les modalités de la mission préventive dont le contenu est détaillé dans la convention qui prend effet à compter du 01/01/2023 pour une durée d'1 an renouvelable 5 fois par tacite reconduction.

Autorisation vente parcelle sis « Le Fraysse »

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur GUIRAUD Xavier, domicilié au Fraysse, a formulé une demande d'acquisition de la parcelle n°802 Section D d'une superficie de 340 m² appartenant au domaine privé de la commune sis au Fraysse, à proximité de sa propriété.

Le Conseil Municipal décide de lui vendre cette parcelle au prix de 2,30 € le m².

École – SIVOS Pays Segali

Les travaux restants à l'école au niveau des WC des enfants ont été reportés à une autre période de vacances.

Pays Ségali Communauté

Le programme voirie a été validé pour 2023. Plusieurs commissions intercommunales ont eu lieu. Les finances de la Communauté étant en difficulté, les projets d'investissement sont réduits au minimum.

Questions diverses

Comité Enfance Soutien Philippines

Mme POUGET Sabine a assisté à l'AG de l'association de Baraqueville, la commune soutenant depuis de nombreuses années. Ce comité soutient la scolarisation d'enfants aux Philippines grâce à l'engagement de parrains/marraines. Malheureusement ceux-ci ont majoritairement plus de 80 ans et le président s'interroge sur la poursuite de l'action de l'association.

Point relais emploi

Le point relais emploi est également en difficulté. Il recherche un nouveau président afin de pouvoir poursuivre son action sur le territoire.

Conseil départemental

Le conseil départemental a proposé une conférence « *La bibliothèque, un atout au service d'un projet politique au bénéfice de toutes et tous les habitants* » ! à laquelle Mme JANKOWSKI Sandrine a participé.

Venue de Haimps

La venue de la commune de Charente-Maritime est confirmée pour le weekend de Pentecôte, du 27 au 29 mai 2023. Ils seront environ 60 personnes. Ils souhaiteraient visiter les gorges de l'Aveyron. L'équipe de la commission animation propose un programme autour de la visite de Saint Antonin Noble Val et Najac. Le programme détaillé est en cours.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

Sont présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, POUGET Sabine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absente et excusée : BÉGUÉ Elodie, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia.

Secrétaire de séance : HENRY Christian.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Vote des taux des taxes (TH, TFB, TFNB)

Le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à : TH : 8,11 % TFB : 33,56 % TFNB : 83,42 %

Vote des budgets primitifs 2023

La commission finances s'est réunie le 28 mars 2023 afin d'étudier les budgets primitifs 2023. Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 de la Commune, du Service Assainissement, des lotissements « l'Eminade » et « Clos de Caufour », arrêtés comme suit :

- Budget principal Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses	BP +DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Recettes	BP +DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Charges à caractère général	154 450,00	150 392,24	161 310,00	Atténuation charges personnel	300,00	340,18	0,00
Charges de personnel	104 616,00	97 656,07	104 830,00	Produits des services	24 730,00	21 489,39	22 284,00
attrib compensation	1 050,00	142,00	1 150,00	Impôts et taxes	188 900,00	186 174,08	202 704,00
Autres charges de gestion courante	249 495,00	236 197,10	321 317,13	Dotations et participations	222 690,00	224 430,24	192 000,00
Intérêts emprunts	2 200,00	2 128,23	4 473,00	Revenus immeubles	56 970,00	57 915,39	57 700,00
Dépenses d'ordre	42 909,37	44 109,50	42 644,28	Produits financiers	0,00	1,88	0,00
				Produits excep	0,00	1 198,28	30,00
Virement à section investissement	175 084,69	0,00	90 135,99	Excédent fonct reporté de n-1	302 860,37	0,00	251 142,40
TOTAL	796 450,37	531 825,14	725 860,40	TOTAL	796 450,37	492 049,57	725 860,40
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses	BP +DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Recettes	BP +DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Solde reporté			8 682,40	Excédent reporté	46 774,32		
Immob incorporelles	3 000,00	1 884,00	2 170,00	Dotation, fonds divers, FCTVA	27 000,00	23 951,95	21 642,40
Subventions d'équipement versées	49 525,00	38 524,67	0,00	Subventions	16 800,00	23 396,00	350,00
Emprunt	16 645,00	16 191,88	22 503,00	Emprunt /Dépôts et caution reçus	191 246,93	895,00	201 000,00
Immob Corporelles	246 200,00	81 066,99	102 517,27	Produits de cession	1 000,00	0,00	100,00
Constructions en	120 000,00	9 642,00	220 000,00	Opération d'ordre	42 909,37	44 109,50	42 644,28
Opération d'ordre	0,00	500,13	0,00	Opération patrimoniales	0,00	0,00	
Autres immob financières	65 445,31	0,00	0,00	Virement section fct	175 084,69	0,00	90 135,67
TOTAL	500 815,31	147 809,67	355 872,67	TOTAL	500 815,31	92 352,45	355 872,35

Budget Service Assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Désignation	BP 2022+ DM	Réalisations 2022	BP 2023	Désignation	BP 2022+ DM	Réalisations 2022	BP 2023
Charges générales	6 988.00	3 906.76	4 188.00	Redevances	20 500.00	20 988.75	20 900.00
Charge personnel	6 000.00	5 867.30	6 000.00	Contributions EP	15 000.00	15 302.21	15 000.00
Charges financières	5 627.00	5 626.48	4 723.00	Subventions d'exploitations	1 176.00	2 929.00	8 300.00
Atténuation de produits	2 943.00	2 943.00	3 060.00	Subventions exceptionnelles	15 000.00	30 000.00	26 120.70
Amortissements	16 076.00	16 076.00	16 076.00	Amortissement	5 982.23	5 982.23	5 982.23
				Excédent reporté	26 073.96		21 422.30
Virement à la SI	46 098.19		63 678.23				
TOTAL	83 732.19	34 419.54	97 725.23	TOTAL	83 732.19	75 202.19	97 725.23
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Désignation	BP 2022+ DM	Réalisations 2022	BP 2023	Désignation	BP 2022+ DM	Réalisations 2022	BP 2023
Déficit reporté	22 224.50	22 224.50	45 444.31	Excédent reporté			
Dette	26 137.00	26 137.00	27 041.00	Affectation du résultat	22 224.50	22 224.50	45 444.31
Autre réseaux	20 000.00	0.00		FCTVA	1 569.00	1 569.00	1 269.00
Travaux	11 623.96	31 623.96	48 000.00				
Amortissements	5 982.23	5 982.23	5 982.23	Amortissements	16 076.00	16 076.00	16 076.00
				Virement de la SF	0.00	0.00	63 678.23
TOTAL	85 967.69	85 967.69	126 467.54	TOTAL	39 869.50	39 869.50	126 467.54

Budget Lotissement « Le Clos de Caufour »

Section fonctionnement							
Dépenses	BP +DM	Réalisé	BP 2023	Recettes	BP +DM	Réalisé	BP 2023
Intérêt	153,90	153,90	91,42	Vente terrains	114 659,12	114 659,12	29 969,80
Autres	5,00	0,12		Mandat annulé	9 023,48	0,00	
Stock en cours				Autres produit	5,00	0,00	
				Déficit PEC BP			10 953,95
Annulation stock	153 411,88	153 411,88	31 808,73	Variation terrain	31 808,73	31 808,73	
Frais accessoires	153,90	153,90	91,42	Transfert charges	153,90	153,90	91,42
Résultat reporté	1 925,55		9 023,60				
TOTAL	155 650,23	153 719,80	41 015,17	TOTAL	155 650,23	146 621,75	41 015,17
Section d'investissement							
Dépenses	BP +DM	Réalisé	BP 2023	Recettes	BP +DM	Réalisé	BP 2023
Emprunt	24 004,98	24 004,98	46184,65	Reprise stock initial	153 411,88	153 411,88	31 808,73
Stock final	31 808,73	31 808,73		Avance commune			
Résultat reporté	83 222,25			Résultat reporté			14 375,92
TOTAL	139 035,96	55 813,71	46 184,65	TOTAL	153 411,88	153 411,88	46 184,65

Budget Lotissement « L'Eminade »

Section fonctionnement							
Dépenses	BP +DM	Réalisé	BP 2023	Recettes	BP +DM	Réalisé	BP 2023
Etudes			1500,00	Vente terrain	33 085,29	33 085,29	
Intérêt				Variation terrain	65 445,31	65 445,31	65 445,31
Reliquat TVA	1,00			Reliquat TVA	1,00		
Variation stock en	125 350,27	125 350,27	65 445,31	Déficit PEC par le BP			55432,18
Résultat reporté	27 112,51		53 932,18	Subventions excep	53 932,18		
TOTAL	152 463,78	125 350,27	120 877,49	TOTAL	152 463,78	98 530,60	120 877,49
Section investissement							
Dépenses	BP +DM	Réalisé	BP 2023	Recettes	BP +DM	Réalisé	BP 2023
Emprunt				Dette cne	65 445,31		65 445,31
Stock de travaux	65 445,31	65 445,31	65 445,31	Terrains aménagés	125 35,27	125 350,27	65 445,31
Résultat reporté	125 350,27		65 445,31				
TOTAL	190 795,58	65 445,31	130 890,62	TOTAL	190 795,58	125 350,27	130 890,62

École – SIVOS du Pays Ségali

M. SOLIER Richard donne le compte rendu de la réunion du Conseil Syndical s'est tenue le 29 mars 2023. Au cours de cette réunion, les comptes administratifs et compte de gestion 2022 ont été votés. Il a également été question de la réhabilitation et extension de l'école de Manhac, pour laquelle une demande de subventions au titre de la DETR a été validée.

Pays Ségali Communauté

Voirie : L'entreprise Cayssials est intervenue sur le territoire de la commune mais est parti et les travaux de Grandsagnes ne sont pas finis.

Questions diverses

Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain sis à Boussac et à Baraque de Cussan : décisions du maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux Déclarations d'Intention d'Aliéner pour un bien situé à Boussac et un autre à La Baraque de Cussan, et qu'il a renoncé à son Droit de Préemption sur ces deux affaires.

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE D'ANIMATION

Dans le rituel du comité d'animation local, la première quinzaine de janvier voit la tenue de son assemblée générale, vouée à faire le point de l'association et de poursuivre son activité. La coprésidente Elisabeth MAZENC souhaite la bienvenue à tous et présente ses vœux pour la nouvelle année. Elle fait ensuite état du bilan des activités 2022 et passe la parole à Jacques MAZENC (trésorier) qui fait état des finances qui dégagent un bénéfice de 4740 € pour l'ensemble des activités de l'année. Il est évoqué après qu'un membre du comité a fait une formation de permis d'exploitation de licence IV qui débouche sur le débat de sa validité à la salle des fêtes. Après démission du bureau sortant, celui-ci est constitué pour l'année en cours comme suit :

Coprésidents > Elisabeth MAZENC et Julien OLIVERA.

Trésoriers > Jacques MAZENC et Audrey GAYRAUD.

Secrétaires > Justine MAZENC et Benjamin BOUFFIL.

Les projections sur le planning de l'année en cours sont ensuite débattues : Petits déjeuners, marché gourmand, soirée choucroute, café associatif, etc.

L'association se félicite de voir l'arrivée de nouveaux membres, toujours les bienvenus pour apporter leur pierre à son édifice.

Dans l'esprit convivial qui anime le comité, la soirée s'est poursuivie autour d'une bonne soupe au fromage concoctée par Elisabeth.



LA TETE DE VEAU : UNE RECETTE GAGNANTE

La consommation de la tête de veau est une institution bien établie en France et on peut recenser de nombreuses confréries qui prônent ce plat, bien ancré dans nos traditions culinaires rurales. Les petits déjeuners à base de ce précieux produit que nous propose le comité d'animation chaque année sont devenus un rendez-vous incontournable pour des amateurs, toujours aussi nombreux à venir partager ce plat, concocté de main de maître par les membres de l'association. Il faut saluer le travail de cette équipe qui perpétue cette tradition pour le plus grand bonheur de tous les gourmets qui ne manquent pas de cocher les dates de ces rendez-vous sur leur agenda.



Une équipe qui ne fait pas la tête
Mais qui la fait quand même.



De bons moments de rencontre.

LE COURT DE TENNIS DEVIENT MULTISPORTS

C'est vers la fin des années 1980 que fut réalisé le terrain de tennis au complexe sportif du Pont de Membre. Ce sport étant en pleine évolution et démocratisation bénéficiait alors de cet essor pour inciter les pouvoirs publics à favoriser son développement. La commune s'était ainsi pourvue de cet équipement qui répondait ainsi à une forte demande de l'époque. Cette installation fut malheureusement fort endommagée par la crue de juin 1990 qui engendra des travaux de réparation avec en particulier un mur de soutènement en mesure de résister à un éventuel orage de cette ampleur. La surface vieillissante et dégradée a engendré il y quelques années sa réfection par la pose d'un revêtement en bitume. Malgré cette remise en état, la seule vocation de ce court était uniquement et toujours vouée à la pratique du tennis, c'est pour cette raison que la municipalité a décidé de lui apporter quelques aménagements supplémentaires qui transforment cet espace en équipement pluriactif. Le filet de tennis est toujours là et peut, grâce à deux poteaux adaptés, permettre de jouer au volley Ball où au badminton. Deux terrains de basket Ball ont été également aménagés sur l'espace de la largeur ainsi qu'un mini terrain de foot Ball où de hand Ball. Ces nouveaux aménagements permettront ainsi d'offrir une diversité d'activités pour cet espace ludique qui est en bonne place, à proximité du stade municipal, du parcours de santé et de l'aire de jeux de quille et de pétanque.



PARLER DE LA GUERRE D'ESPAGNE ET DE SES CONSEQUENCES POUR NE PAS OUBLIER



Jean VAZ de l'association « Memoria andando » qui perpétue la mémoire de la guerre d'Espagne et des conséquences qu'elle a eu sur les milliers (500 000) de réfugiés, est venu présenter cette douloureuse page de l'histoire Espagnole à la salle des fêtes. Une histoire qui est venue par voie de conséquence une page de l'histoire Française. C'est avec une grande éloquence et un talent d'historien, même s'il se défend d'en être un, qu'il a évoqué avec force détails la chronologie de ce conflit qui a fait plusieurs milliers de victimes. Ce fut tout d'abord la mise en place de la deuxième république qui aspirait à faire évoluer la société vers un mouvement progressiste avec plus d'égalités et de libertés, bafouées par le régime précédent (enseignement, droit des femmes entre autres). Cet espoir fut malheureusement annihilé

par Franco et ses troupes, avec le soutien de MUSSOLINI, HITLER et de la religion dominante en place. Repoussés par ces forces disproportionnées, les républicains furent littéralement chassés de leur pays et de la Catalogne, n'ayant d'autre choix que la fuite les entraînant sur les routes vers les Pyrénées et la France. Ce fut la RETIRADA et l'isolement dans les camps du Languedoc : Argelès sur mer, St Cyprien, Le Barcarès, Bram, Agde, Septfonds, Gurs, Le Vernet, Rieucros, Collioure... Ces camps, appelés de concentration par les préfets en place, peuvent choquer car souvent associés à l'extermination mise en place par les Nazis. Les conditions de vie étaient très précaires dans ces camps et les autorités Françaises d'alors n'étaient guère disposées à un quelconque secours. Malgré cela, les réfugiés, imprégnés de leurs valeurs de justice et de paix apportèrent leur précieuse contribution par leur engagement dans les maquis pour la libération de la France ainsi que dans le secteur économique (agricole, industriel, mines, barrages...). Comme l'a si bien dit Jean FERRAT dans une de ses chansons culte « Le sang sèche vite en rentrant dans l'histoire ». C'est bien pour contrer cet état de fait et une volonté de tourner la page que Jean VAZ a bien insisté sur une nécessité inaltérable de continuer à parler encore et encore de cette période trouble afin que les coupables de ces cruautés ne bénéficient pas à vie de leur statut d'impunité. Après la diffusion d'un très bon documentaire sur ce sujet, une discussion s'est ensuite établie avec plusieurs témoignages vécus. Si seulement ces drames passés pouvaient servir d'exemple pour l'histoire contemporaine ?



RETOUR GAGNANT POUR LE REPAS DE LA CHASSE

Parmi les retours aux choses dites normales après la période COVID on peut y ranger le repas de la chasse qui avait fait une grosse parenthèse de trois ans. Les agapes ont pu ainsi renouer avec la saveur de ce repas concocté de main de maître par Alexandre COSTES et son équipe. Civet de sanglier et gigotelette de chevreuil faisaient toujours figure de pierre angulaire pour ces retrouvailles culinaires.

Pour ce qui concerne la société de chasse locale présidée par Christian SOULIE elle enregistre un effectif stable et fonctionne en trinôme avec celles du plateau de Moyrazes et de Manhac. Seize sangliers ont été abattus cet hiver sur la commune (57 pour les trois sociétés) et seize chevreuils ont également été prélevés sur les vingt prévus. En ce qui concerne ces derniers, la population semble stagner. Pour ce qui est des renards par contre elle est en forte hausse ce qui se traduit par un doublement des prélèvements qui s'élèvent cette année pour l'instant à 38 unités.

Il faut savoir également que les produits de la chasse sont mutualisés, en particulier pour les sangliers, sur les trois sociétés.



DIVERS AMENAGEMENTS AU CIMETIERE

Les dégâts provoqués par l'orage du 14 août dernier au cimetière ne sont plus désormais qu'un mauvais souvenir. Après la reconstruction du mur par Miguel TAVARES c'est Christophe NATTES, artisan en automatismes serrurerie, installé sur notre commune, qui vient de poser récemment un portillon. Ce dernier n'existait pas auparavant mais suite aux dégâts provoqués par l'importante masse d'eau, si une telle situation devait se reproduire cette nouvelle ouverture permettrait ainsi une évacuation efficace. Il faut également envisager à une échéance plus ou moins lointaine un agrandissement du cimetière et de ce fait ce portillon aurait alors vocation d'accès au nouvel espace.

Procédure de régularisation : La procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concessions est achevée depuis le 20/12/2022. Courant 2023 l'exhumation des restes mortels seront recueillis et inhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale perpétuelle, dite « Ossuaire communal ».



Un portillon, fabriqué et installé par Christophe NATTES

LES INFATIGABLES DE BOUSSAC—VORS ONT QUINE

C'était le dernier quine de la saison et plus précisément celui du club des infatigables de BOUSSAC – VORS, qui est réservé à ses adhérents. Doté d'une très belle liste de lots offerts par des commerçants et adhérents, cette nouvelle édition a permis encore une fois à chacun de passer un agréable moment de détente. Les heureux gagnants furent ravis et chacun le fut tout au temps pour ce moment convivial, clôturé par un gouter.

Prochaine rencontre pour une après-midi détente le mardi 9 mai à 14 h suivi d'un gouter.



Une équipe, toujours sur le pont pour animer l'association.

SUR LE CHEMIN DE STEVENSON



En 1878, l'écrivain Ecossais Robert Louis STEVENSON vient faire la traversée des Cévennes avec son ânesse Modestine afin de s'imprégner de la lutte des Camisards et de leur milieu. La pratique grandissante de la randonnée a converti depuis lors ce voyage en site de parcours pour de nombreux marcheurs. Une démarche familiale nous a conduits en septembre dernier à partager ce voyage entre LE PUY et ALES à travers VELAY – MARGERIDE – GEVAUDAN et CEVENNES. Après avoir fait une belle moisson de clichés dans cet environnement sublime et chargé d'histoire, une soirée à la salle des fêtes nous a permis de partager ces moments de partage et de très belles rencontres que nous avons vécues. Comme le disait STEVENSON lui-même « L'essentiel n'est pas de marcher pour aller d'un point à un autre mais de savourer l'espace dans lequel on marche »



LES ECOLIERS DECOUVRENT LE BALL BOUNCER

Les écoliers des trois cycles ont récemment la salle des fêtes pour s'initier à une discipline pour le moins insolite : Le Ball bouncer. Un sport qui ne parle pas certainement à un grand nombre d'entre vous et qui n'a par ailleurs aucun tutorat de fédération. Équipés de crosses qui s'apparentent à un énorme coton-tige en mousse, les pratiquants font évoluer une balle pour aller marquer dans les buts adverses. Bien au-delà de l'aspect sportif, la fonction pédagogique de cette activité est de développer les habiletés transversales, la motricité générale, l'esprit d'équipe, la maîtrise d'un engin, mais aussi la confiance en soi. Cette activité mixte valorise la coopération afin de réaliser un objectif commun et collectif. La difficulté majeure réside dans le fait que le ballon est dirigé par cette crosse ronde d'où la complexité du contact entre deux sphères. Cette initiation s'est déroulée sous la direction de Romain REVELLAT, éducateur sportif multisport, qui intervient auprès des écoles, associations et particuliers. Il possède plusieurs cordes à son art : Le tir à l'arc en l'occurrence, le basket, le kin-ball, le badminton, disque-golf, ultimate, baseball, et bien d'autres.

L'un des aspects pédagogiques intéressant est que les élèves étaient tour à tour joueurs et arbitres, donnant ainsi une approche essentielle pour leur éducation.

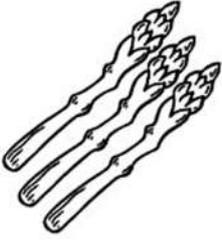


ECHOS DE L'ESSOR

Notre équipe une fait une saison en tous points remarquable. Après avoir battue la formation du MONASTERE (invaincue depuis le début de la saison) elle occupe la place de dauphin et peut même envisager l'accession à l'étage supérieur (D2). La saison n'est pas terminée, mais ce challenge est tout à fait réalisable. L'équipe réserve quant à elle joue son rôle de doublure en alternant victoires et défaites et se positionne en deuxième partie de classement. Bravo à tous.



L'idée Recette



Tarte aux asperges vertes

1 Pâte feuilleté
1 botte Asperges vertes
1 Oeuf
1 CaS Moutarde
1 CaS Huile d'olive
Sel, poivre



Lavez, séchez les asperges vertes, puis coupez-les en 2 dans le sens de la longueur. Dans un bol, battez l'oeuf, puis ajoutez la moutarde et l'huile, et mélangez bien. Salez, poivrez.

Préchauffez le four à 210°C. Sur une plaque, déroulez la pâte feuilletée.

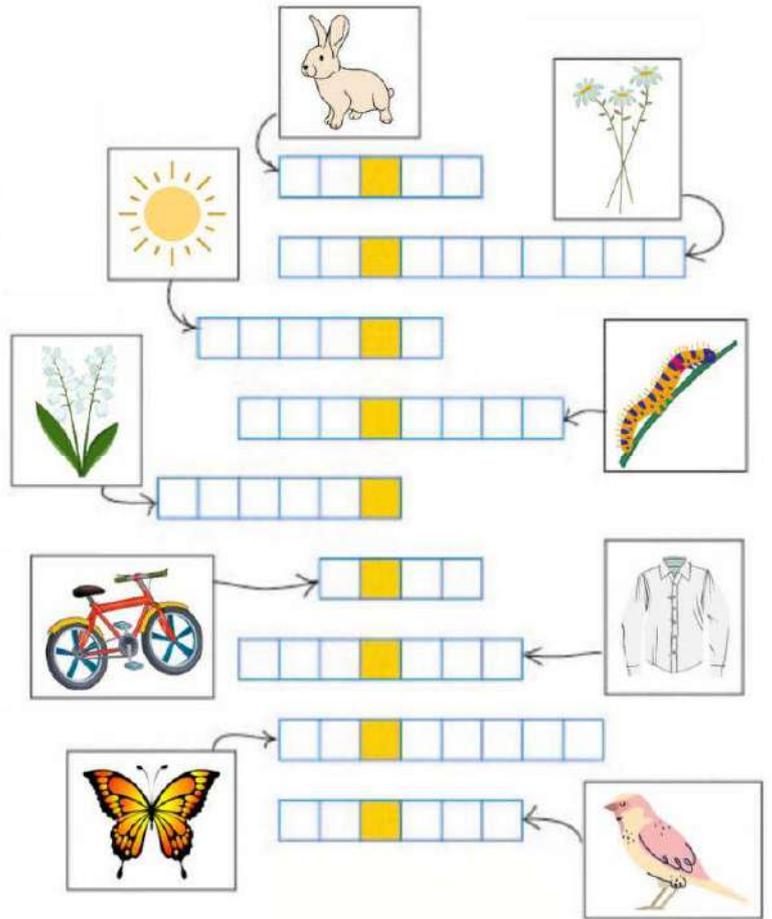
Badigeonnez la pâte de la préparation à l'oeuf, puis répartissez les asperges par dessus, et badigeonnez-les avec le reste de la préparation.

Enfournez pour 15 minutes, et servez aussitôt.

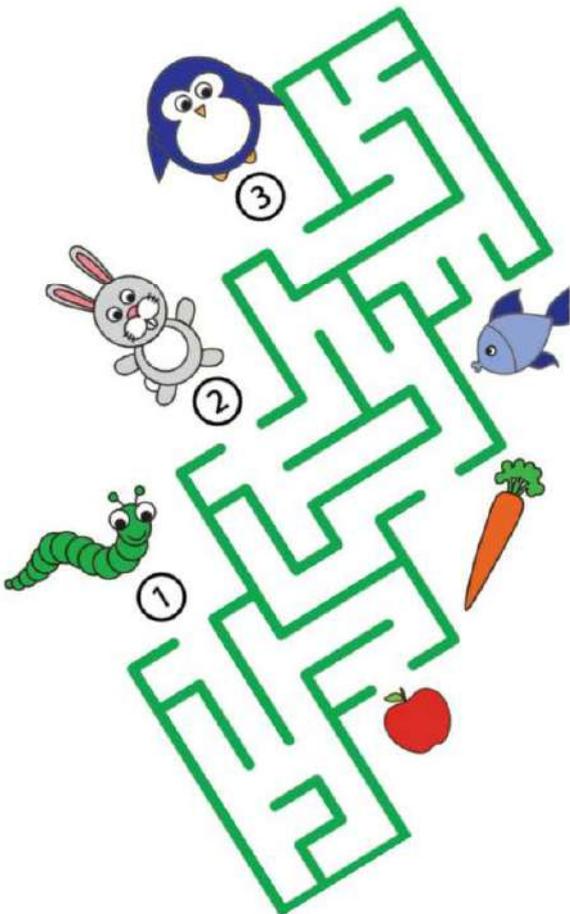
Le Coin des enfants



L'Idée bricolage du Printemps



Réponse :



*Les Mariés
de ce début
d'année*



Toutes nos
Félicitations à
Marie-Laure et Thomas
ainsi qu'à
Paula et Jean-Marc

Le Saviez vous ?



QUEL EST LE SYMBOLE DU MUGUET ?

COMME CHAQUE ANNÉE, IL EST DE COUTUME D'OFFRIR UN BRIN DE MUGUET À SES PROCHES LE 1ER MAI. ARRIVÉE EN EUROPE AU MOYEN ÂGE, CETTE FLEUR ODORANTE ET TOXIQUE EST ORIGINAIRE DU JAPON. SYMBOLISANT LE RETOUR DU PRINTEMPS ET DES BEAUX JOURS, ELLE EST MÊME SYNONYME DE PORTE-BONHEUR DANS CERTAINES CULTURES.

POURQUOI OFFRE-T-ON DES BRINS DE MUGUET LE 1ER MAI ?

C'EST AU XVIIÈ SIÈCLE QUE LA TRADITION D'OFFRIR DU MUGUET EST NÉE. A CETTE ÉPOQUE, LA FÊTE DE L'AMOUR N'ÉTAIT PAS LE JOUR DE LA SAINT VALENTIN, MAIS BIEN LE 1ER MAI. LES PRINCES ET LES SEIGNEURS FABRIQUAIENT ALORS DES COURONNES DE FLEURS, AFIN DE LES OFFRIR À LEUR BIEN-AIMÉE. AYANT REÇU DU MUGUET, LE ROI CHARLES IX DÉCIDA, LE 1ER MAI 1561, QUE DORÉNAVANT, LES DAMES DE LA COUR RECEVRAIENT CETTE FLEUR À CLOCHETTES BLANCHES TOUS LES ANS. LE MUGUET A GAGNÉ EN POPULARITÉ AU FIL DES SIÈCLES, TRÈS PRÉSENT DANS LES DÉFILÉS DE MODE ET LES PARFUMS.

POURQUOI EST-IL DE COUTUME D'OFFRIR 3 BRINS DE MUGUET ?

TRADITIONNELLEMENT, ON OFFRE TROIS BRINS DE MUGUET COMPOSÉS, SI POSSIBLE, DE 13 CLOCHETTES POUR PORTER CHANCE À CELUI QUI REÇOIT LE BOUQUET.